

MODALITES D'UTILISATION MATERIEL NAUTIQUE LOISIR SNSABLAIS

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone : E-mail :

Licence 2018 : Certificat médical (entourer)

J'atteste :

- savoir nager 50 mètres,
- avoir le niveau 4 de la FFVoile: « Naviguer en autonomie et être capable de choisir ma zone de pratique »,
- connaître les conduites à tenir face à un accidenté nautique,
- respecter la zone de navigation définie dans le Dispositif de Surveillance et d'Intervention (DSI).

Au regard de l'arrêté du 3 mai 1995 relatif aux manifestations nautiques, les SNSablais rappellent l'application de l'article 4 : « le chef de bord est capitaine du navire au sens du droit maritime, il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage. Il s'assure que le navire et tous les équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaires pour en assumer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri au cas où les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage. »

Signature :

A : le :

SNSablais,

02.51.21.63.00 / sportsnautiquessablais@orange.fr